

Saint Jean du Gard

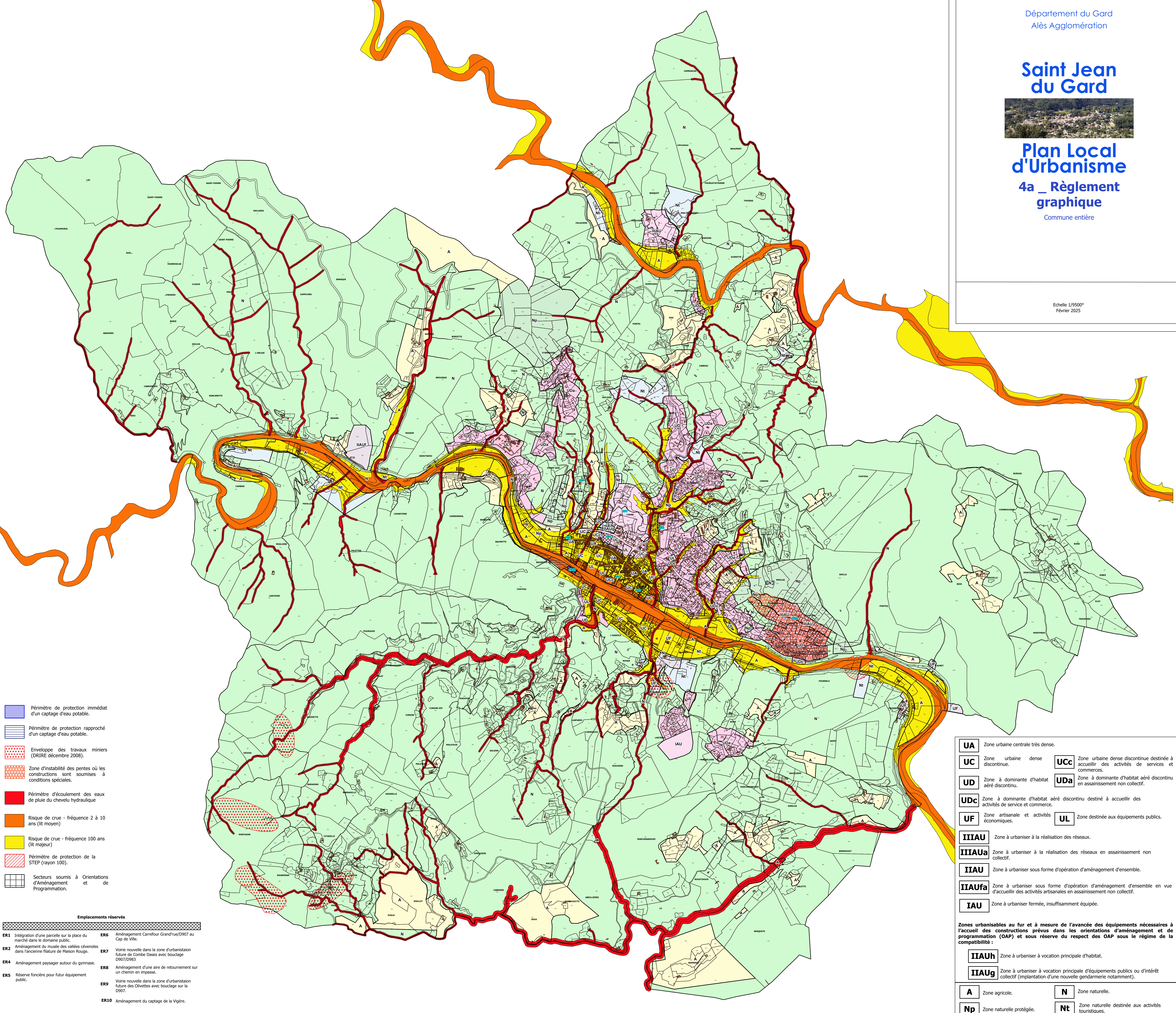


Plan Local d'Urbanisme

4a _ Règlement graphique

Commune entière

Echelle 1/9500°
Février 2025



- Périmètre de protection immédiat d'un captage d'eau potable.
- Périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable.
- Enveloppe des travaux miniers (DRIRE décembre 2008).
- Zone d'instabilité des pentes où les constructions sont soumises à conditions spéciales.
- Périmètre d'écoulement des eaux de pluie du chevelu hydraulique
- Risque de crue - fréquence 2 à 10 ans (lit moyen)
- Risque de crue - fréquence 100 ans (lit majeur)
- Périmètre de protection de la STEP (rayon 100).
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation.

- Emplacements réservés**
- | | |
|---|--|
| ER1 Intégration d'une parcelle sur la place du marché dans le domaine public. | ER6 Aménagement Carrefour Grandrue/D907 au Cap de Ville. |
| ER2 Aménagement du musée des vallées cévenoles dans l'ancienne filature de Maison Rouge. | ER7 Voirie nouvelle dans la zone d'urbanisation future de Combe Dases avec bouclage D907/D983 |
| ER4 Aménagement paysager autour du gymnase. | ER8 Aménagement d'une aire de retournement sur un chemin en impasse. |
| ER5 Réserve foncière pour futur équipement public. | ER9 Voirie nouvelle dans la zone d'urbanisation future des Olivettes avec bouclage sur la D907. |
| | ER10 Aménagement du captage de la Viglière. |

- | | |
|---|--|
| UA Zone urbaine centrale très dense. | |
| UC Zone urbaine dense | Ucc Zone urbaine dense discontinuée destinée à accueillir des activités de services et commerces. |
| UD Zone à dominante d'habitat aéré discontinu. | UDa Zone à dominante d'habitat aéré discontinu en assainissement non collectif. |
| UDc Zone à dominante d'habitat aéré discontinu destiné à accueillir des activités de service et commerce. | |
| UF Zone artisanale et activités économiques. | UL Zone destinée aux équipements publics. |
| IIIAU Zone à urbaniser à la réalisation des réseaux. | |
| IIIAUa Zone à urbaniser à la réalisation des réseaux en assainissement non collectif. | |
| IIAU Zone à urbaniser sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble. | |
| IIAUfa Zone à urbaniser sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble en vue d'accueillir des activités artisanales en assainissement non collectif. | |
| IAU Zone à urbaniser fermée, insuffisamment équipée. | |

Zones urbanisables au fur et à mesure de l'avancée des équipements nécessaires à l'accueil des constructions prévus dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et sous réserve du respect des OAP sous le régime de la compatibilité :

- | | |
|---|---|
| IIAUh Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat. | |
| IIAUg Zone à urbaniser à vocation principale d'équipements publics ou d'intérêt collectif (implantation d'une nouvelle gendarmerie notamment). | |
| A Zone agricole. | N Zone naturelle. |
| Np Zone naturelle protégée. | Nt Zone naturelle destinée aux activités touristiques. |